

Procès-verbal de la session **SPÉCIALE** tenue le **15 MAI 2023 à 18 h 30**, à la salle du conseil située au 15, rue Caron.

Sont présents :

Christian CÔTÉ,	maire;
Luc DUVAL,	conseiller;
Éric FRÉCHETTE,	conseiller;
Marc PAYEUR,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Marie-Josée-PLEAU,	conseillère.

Est absent :

Christian TISLUCK,	conseiller.
--------------------	-------------

Assiste également à la session par visioconférence :

Annie LEMIEUX,	directrice générale et greffière.
----------------	-----------------------------------

2023,121 OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session.

2023,122 CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière déclare qu'elle a signifié conformément à la loi l'avis de convocation pour cette séance spéciale à tous les membres du conseil.

2023,123 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Comme il s'agit d'une session spéciale, l'ordre du jour est adopté comme tel.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 1^{ER} MAI 2023
5. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022
6. TRÉSORERIE – Emprunt par obligations – Travaux de réfection du 12^e Rang et du 13^e Rang à Kingsey Falls, Sainte-Élizabeth-de-Warwick et Sainte-Séraphine
7. RESSOURCES HUMAINES – Embauche de journaliers pour le Service des travaux publics
8. 401, BOUL. MARIE-VICTORIN – Aménagement des bureaux municipaux – Demande de paiement n° 1 – SG Construction
9. COMMUNICATIONS – Logo
10. PANNEAUX D'ARRÊT OBLIGATOIRE SUR LA RUE GIBSON À L'INTERSECTION DE LA RUE ROUX
11. RUE COUTURE – Société d'initiatives économiques de Kingsey Falls
12. PARC MARIE-VICTORIN – Activité bénéfique – Souper aux homards
13. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 14.. LEVÉE DE LA SESSION

**2023-111 RÉSOLUTION NO 2023-111
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Avec l'accord des membres du conseil, le point 9 de l'ordre du jour est traité immédiatement.

2023,124 COMMUNICATIONS – Logo

Les membres du conseil discutent avec Mme Mélanie Laperle des projets de logo reçus jusqu'à maintenant et de la vidéo promotionnelle.

La conseillère Krystel Houle-Plante arrive à 20 heures.

2023,125 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 1^{ER} MAI 2023

Le maire demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 1^{er} mai 2023.

**2023-112 RÉSOLUTION NO 2023-112
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SESSION ORDINAIRE DU 1^{ER} MAI 2023**

Sur proposition de **Marc PAYEUR**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 1^{er} mai 2023 tel que présenté.

2023,126 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

**2023-113 RÉSOLUTION NO 2023-113
ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS
ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR
DE L'EXERCICE FINANCIER 2022**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le rapport et les états financiers consolidés pour l'exercice financier 2022 sont déposés;
- 2 L'auditeur a fourni au conseil toutes les explications nécessaires;
- 3 Il y a lieu d'accepter ce rapport et d'en transmettre copie au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACCEPTATION DU RAPPORT DE L'AUDITEUR ET DES ÉTATS FINANCIERS.** Le conseil municipal accepte le rapport de l'auditeur et les états financiers pour l'exercice financier 2022.
- 2- **COPIE.** Copie des états financiers sera expédiée le plus tôt possible au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

2023,127 TRÉSORERIE – Emprunt par obligations – Travaux de réfection du 12^e Rang et du 13^e Rang à Kingsey Falls, Sainte-Élizabeth-de-Warwick et Sainte-Séraphine

**2023-114 RÉSOLUTION NO 2023-114
RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE
ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR
OBLIGATIONS AU MONTANT DE 5 927 000 \$
QUI SERA RÉALISÉ LE 26 MAI 2023**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Kingsey Falls souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 5 927 000 \$ qui sera réalisé le 26 mai 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2022-05	5 550 419 \$
2022-05	376 581 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2022-05, la Ville de Kingsey Falls souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par **Marc PAYEUR**, appuyé par **Éric FRÉCHETTE** et résolu unanimement

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 26 mai 2023;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 26 mai et le 26 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès du CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la greffière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

CAISSE DESJARDINS DES BOIS-FRANCS
300, BOUL. DES BOIS-FRANCS SUD
VICTORIAVILLE QC G6P 7W7

8. que les obligations soient signées par le maire et la greffière. La Ville de Kingsey Falls, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2022-05 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 26 mai 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde u sur l'emprunt.

2023-115 **RÉSOLUTION NO 2023-115** **ADJUDICATION DE LA SOUMISSION D'OBLIGATIONS**

Soumissions pour l'émission d'obligations

Date d'ouverture :	15 mai 2023	Nombre de soumissions :	4
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 2 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	26 mai 2023
Montant :	5 927 000 \$		

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 2022-05, la Ville de Kingsey Falls souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Kingsey Falls a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 26 mai 2023, au montant de 5 927 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1- BMO NESBITT BURNS INC.

471 000 \$	4,00000 %	2024
492 000 \$	4,00000 %	2025
514 000 \$	4,00000 %	2026
537 000 \$	4,00000 %	2027
3 913 000 \$	4,00000 %	2028

Prix : 98,43900

Coût réel : 4,41769 %

2- VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

471 000 \$	4,90000 %	2024
492 000 \$	4,60000 %	2025
514 000 \$	4,25000 %	2026
537 000 \$	4,10000 %	2027
3 913 000 \$	4,00000 %	2028

Prix : 98,62800 Coût réel : 4,43599 %

3- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

471 000 \$	4,70000 %	2024
492 000 \$	4,35000 %	2025
514 000 \$	4,10000 %	2026
537 000 \$	4,10000 %	2027
3 913 000 \$	4,05000 %	2028

Prix : 98,64800 Coût réel : 4,44565 %

4- VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

471 000 \$	4,80000 %	2024
492 000 \$	4,45000 %	2025
514 000 \$	4,20000 %	2026
537 000 \$	4,10000 %	2027
3 913 000 \$	4,10000 %	2028

Prix : 98,66694 Coût réel : 4,49296 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BMO NESBITT BURNS INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU** et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 5 927 000 \$ de la Ville de Kingsey Falls soit adjugée à la firme BMO NESBITT BURNS INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

2023,128 RESSOURCES HUMAINES – Embauche de journaliers pour le Service des travaux publics

**2023-116 RÉSOLUTION NO 2023-116
EMBAUCHE D'UN JOURNALIER
POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
MONSIEUR FRÉDÉRIK BÉLIVEAU**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Des postes sont vacants au Service des travaux publics;
- 2 Il y a lieu d'embaucher un employé pour l'un de ces postes;
- 3 Suite aux entrevues avec les candidatures retenues, la directrice générale recommande l'embauche de monsieur Frédérick Béliveau;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marc PAYEUR**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **EMBAUCHE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à embaucher monsieur Frédérick Béliveau au poste de journalier pour le Service des travaux publics. Il s'agit d'un poste régulier à temps complet, à raison de 40 heures par semaine. Monsieur Béliveau entrera en fonction le 5 juin 2023.
- 2- **CONDITIONS.** Monsieur Béliveau sera soumis aux conditions générales de travail telles qu'adoptées par résolution par le conseil municipal et à l'entente déposée au dossier n° 03-14.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera remise le plus tôt possible à monsieur Frédérick Béliveau.

**2023-117 RÉSOLUTION NO 2023-117
EMBAUCHE D'UN JOURNALIER
POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
MONSIEUR JIMMY MELOCHE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Des postes sont vacants au Service des travaux publics;
- 2 Il y a lieu d'embaucher un employé pour l'un de ces postes;
- 3 Suite aux entrevues avec les candidatures retenues, la directrice générale recommande l'embauche de monsieur Jimmy Meloche;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marc PAYEUR**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **EMBAUCHE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à embaucher monsieur Jimmy Meloche au poste de journalier pour le Service des travaux publics. Il s'agit d'un poste régulier à temps complet, à raison de 40 heures par semaine. Monsieur Meloche entrera en fonction le 23 mai 2023.
- 2- **CONDITIONS.** Monsieur Meloche sera soumis aux conditions générales de travail telles qu'adoptées par résolution par le conseil municipal et à l'entente déposée au dossier n° 03-13.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera remise le plus tôt possible à monsieur Jimmy Meloche.

2023,129 401, BOUL. MARIE-VICTORIN – Aménagement des bureaux municipaux – Demande de paiement n° 1 – SG Construction

**2023-118 RÉSOLUTION NO 2023-118
401, BOUL. MARIE-VICTORIN
AMÉNAGEMENT DES BUREAUX MUNICIPAUX
PAIEMENT N° 1 – SG CONSTRUCTION**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville a accordé un contrat à SG Construction pour les travaux de réaménagement et de rénovation du 401, boul. Marie-Victorin;
- 2 L'entrepreneur a présenté sa demande de paiement n° 1;
- 3 Il y a lieu de procéder à ce paiement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PAIEMENT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à payer à SG Construction un montant de **CINQUANTE-DEUX MILLE QUATRE CENT QUARANTE-HUIT DOLLARS ET SOIXANTE-QUATORZE CENTS (52 448,74 \$)** taxes incluses, le tout tel que prévu à la demande de paiement n° 1 présentée par SG Construction.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à SG Construction.

2023,130 PANNEAUX D'ARRÊT OBLIGATOIRE SUR LA RUE GIBSON À L'INTERSECTION DE LA RUE ROUX

**2023-119 RÉSOLUTION NO 2023-119
RUE GIBSON – INSTALLATION DE
PANNEAUX D'ARRÊT OBLIGATOIRE
À L'INTERSECTION DE LA RUE ROUX**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Les véhicules circulent à haute vitesse sur la rue Gibson et qu'il y a plus de circulation avec le développement de la rue Dupuis;
- 2 La ville veut un ralentissement des véhicules dans ce secteur et ainsi assurer la sécurité des citoyens;
- 4 Il y a lieu que la ville procède à l'installation de panneaux d'arrêt obligatoire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Éric FRÉCHETTE**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PANNEAUX D'ARRÊT OBLIGATOIRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à installer des panneaux d'arrêt obligatoire sur la rue Gibson, à l'intersection de la rue Roux, dans les deux directions.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Sûreté du Québec.

2023,131 RUE COUTURE – Société d’initiatives économiques de Kingsey Falls

**2023-120 RÉSOLUTION NO 2023-120
TRANSFERT D’UNE PARTIE DU
LOT 5 741 429 (RUE COUTURE PROJETÉE)
À LA SOCIÉTÉ D’INITIATIVES ÉCONOMIQUES
DE KINGSEY FALLS INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Société d’initiatives économiques de Kingsey Falls (SIEKF) a besoin du lot 5 741 429 pour compléter des projets;
- 2 Le lot 5 741 429 constituait la rue projetée Couture et que la ville n’a pas l’intention de construire cette rue;
- 3 La Ville veut conserver une partie du lot 5 741 429 qui fait partie du cercle de virage au bout de la rue Lemaire;
- 4 Il y a lieu que la ville accorde ce transfert à la SIEKF;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marc PAYEUR**, appuyée par **Éric FRÉCHETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **TRANSFERT.** La Ville de Kingsey est autorisée à transférer à la Société d’initiatives économiques de Kingsey Falls inc. une partie du lot 5 741 429. La ville conservera une partie du lot qui fait partie du cercle de virage au bout de la rue Lemaire.
- 2- **MODALITÉS.** Le transfert se fera au montant de l’évaluation, soit **CENT DOLLARS (100,00 \$)**. La ville fera cadastrer le lot, tel que requis.
- 3- **SIGNATURES.** Le maire et la greffière sont autorisés à signer tout document nécessaire aux fins de la présente résolution.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Société d’initiatives économiques de Kingsey Falls inc.

2023,132 PARC MARIE-VICTORIN – Activité bénéfice – Souper aux homards

**2023-121 RÉSOLUTION NO 2023-121
PARC MARIE-VICTORIN
CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Parc Marie-Victorin organise une activité de financement, soit un souper au homard le 27 mai 2023;
- 2 La ville peut favoriser le financement d’un organisme à but non lucratif dont le but est notamment de promouvoir l’activité touristique sur son territoire;
- 3 La ville a prévu un montant pour les dons dans ses prévisions budgétaires 2023 et qu’il reste des sommes disponibles;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marc PAYEUR**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser au Parc Marie-Victorin la somme de **TROIS CENTS DIX DOLLARS (310,00 \$)** représentant l'achat de **deux (2)** billets pour le souper-bénéfice du 27 mai 2023.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

2023,133 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2023,134 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 21 h 07.

Christian Côté
Maire

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière